

La Caisse de pension de la CC 105

Paramètres techniques

valable dès 01.01.2025

taux d'intérêt

avoir de vieillesse (active): obligatoire 1.25% (*taux de mutation).

avoir de vieillesse (active): surobligatoire 1.25% (*taux de mutation).

projection avoir de vieillesse: obligatoire 0.00%.

projection avoir de vieillesse: surobligatoire 0.00%.

taux d'intérêt de rachat 2.00%.

*Les taux d'intérêts définitifs 2025 sur tous les avoirs de vieillesse actifs au 31 décembre 2025 seront fixés à partir de novembre 2025.

retraite 2025

âge de référence pour la retraite 64+3 / 65.

versement anticipé des prestations de vieillesse à partir de l'âge de 58.

ajournement soumis à cotisation ou exempté avec plan.

de prévoyance particulier.

jusqu'à l'âge de 69 / 00 / 70 / 00.

taux de conversion de la rente 2025

féminin

Ajustement en cours en raison de l'augmentation de l'âge de référence. Veuillez noter le certificat de pension personnel.

âge 64+3 / 64 / 63 / 62 / 61 / 60 / 59 / 58.

obligatoire 6.800% / 6.772% / 6.652% / 6.514% / 6.382% / 6.255% / 6.134% / 6.016%.

surobligatoire 4.887% / 4.849% / 4.707% / 4.572% / 4.444% / 4.323% / 4.206% / 4.094%.

masculin

âge 65 / 64 / 63 / 62 / 61 / 60 / 59 / 58.

obligatoire 6.800% / 6.652% / 6.514% / 6.382% / 6.255% / 6.134% / 6.016% / 5.901%.

surobligatoire 5.000% / 4.849% / 4.707% / 4.572% / 4.444% / 4.323% / 4.206% / 4.094%.

Taux de conversion pour les plans d'ajournement sur demande.

Pour connaître les détails de couverture de chaque plan de prévoyance, se référer au «Fiches d'informations».

Nous sommes volontiers à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.